

Extrait du

## **REGLEMENT DU**

# **SWISS SNOW HAPPENING ENGELBERG 2012**

---

### **Sommaire**

**1. Généralités**

**2. Slalom géant alpin**

**3. Boardercross**

**4. Ski Cross**

**5. Nordic Cross (ski de fond)**

**6. Telemark Sprint Classic**

**7. Big Air Contest**

**8. Snowboard Slopetricks**

**9. Descente en formation**

**10. Compétition par équipes**

**11. Meilleur sportif**

**Boardercross**

Nouveau: premier groupe au départ

**Ski Cross**

Nouveau: premier groupe au départ

**Telemark Sprint Classic**

Nouveau: premier groupe au départ

**Big Air Contest Ski/TM et SB**

Nouveau: titre de Champion suisse dans les deux disciplines.  
Nouvelle évaluation.

Belp, 01.2012/JK/fp

## 1. Généralités

Le **Swiss Snow Happening (SSH)** est la fête de fin de saison des professeurs de sports de neige suisses et des membres de Swiss Snowsports (SSSA). Attirant plus de 1'200 participants aux championnats individuels et à la descente en formation, l'événement est un impératif pour tout professionnel et enthousiaste des sports de neige!

Le SSH constitue en outre, pour nos écoles et nos associations membres, une plate-forme rêvée pour évaluer la saison. Par ailleurs, le samedi soir, les as de la neige se réunissent lors de la **Swiss Snow Happening Party** pour fêter, ensemble, la fin de la saison.

### 1.1 Conditions de participation

Toute personne souhaitant participer aux compétitions doit être membre de la SSSA.

Compétitions individuelles: membres individuels.

Descente en formation: membres collectifs (écoles de ski et snowboard, resp. institutions et associations).

Exception: les équipes étrangères sont autorisées dans les compétitions en formation, resp. leurs membres dans les compétitions individuelles, sans pouvoir prétendre au titre de champion suisse.

#### → Comment devenir membre?

Pour devenir membre, il suffit d'envoyer son dossier de formation directement au département «Members»; la facture pour la cotisation annuelle (Fr. 50.00) et l'attestation de membre (Fr. 20.00) doit être réglée avant le SSH (détails sur [www.snowsports.ch](http://www.snowsports.ch)).

### 1.2 Inscriptions / Frais de participation / Inscriptions tardives / Retrait

**Chaque participant assume les risques liés aux compétitions et a contracté les assurances nécessaires.**

Inscriptions : sur [www.snowsports.ch](http://www.snowsports.ch), du 1<sup>er</sup> au 31 mars 2012

**Date de clôture des inscriptions pour toutes les courses: 31 mars 2012**

#### Frais de participation

- compétitions individuelles: Fr. 35.00

Lorsque le coureur dispute des épreuves dans plusieurs disciplines, les frais de participation ne sont facturés qu'une seule fois.

- descente en formation: Fr. 250.00/équipe

#### Versement des frais de participation

Les frais de participation doivent être réglés avant les compétitions.

Si le versement n'est pas encore parvenu à la SSSA lorsque le participant vient chercher son dossard, celui-ci devra

a) présenter un justificatif de paiement ou

b) effectuer (éventuellement une deuxième fois) le paiement sur place et payer un supplément de Fr.10.00 pour encaissement tardif

- compétitions individuelles: Fr. 45.00

Le remboursement des frais de participation versés une deuxième fois aura lieu après l'événement. Le montant du remboursement n'inclura pas le supplément pour encaissement tardif (en d'autres termes, seuls Fr. 35.00 seront remboursés).

Inscriptions tardives

sont acceptées sur place, contre le versement, avec supplément, des frais de participation (le jour **précédant** la compétition):

- frais d'inscription coureurs individuels: Fr. 45.00

Retrait

L'organisateur ne procédera à un remboursement des frais de participation que sur présentation d'un certificat médical.

**1.3 Mode d'inscription particulier: slalom géant alpin**

Les coureurs qui se sont qualifiés pour le premier groupe au départ dans les catégories Women 1 et 2 / Men 1 et 2 doivent être inscrits par l'intermédiaire des associations régionales. Le contingent est fixé en accord avec le point 2.4 (date de clôture des inscriptions: 31 mars 2012).

**1.4 Qualifications pour les CM**

Le slalom géant alpin sert également de qualification pour les événements internationaux qui lui succèdent (CM).

**1.5. Jury****1.5.1 Jury de la compétition**

Le jury de la compétition se constitue à la veille de la manifestation.

Fonctions

- désigne les jurés
- désigne le jury de chaque discipline
- a le pouvoir de décision définitive dans l'admission aux compétitions
- est responsable des modifications absolument nécessaires, imprévisibles et de dernière minute du Règlement et du programme.

Chaque année, Swiss Snowsports élit des nouveaux membres pour composer le jury.

Jury de la compétition SSH 2012:

1. Président du CO	Heinz Anderegg	
2. Directeur de Swiss Snowsports	Riet Campell	
3. Coach SSDT	Jan Kindschi	(responsable compétitions SSSA)
4. Responsable Snowboard	Thomas Raschle	(responsable compétitions SSSA)
5. Chef de course	Matteo Planzer	
5. Chef de la formation canton/région	Cécile Elmiger	

### 1.5.2 Jury de la discipline

Le jury de la discipline et les jurés sont choisis, pour chaque compétition, la veille de celle-ci. En vue de garantir le déroulement optimal des épreuves, une séance qui réunit tous les membres du jury doit être convoquée la veille de la première compétition.

Fonctions

- assure la réalisation de la compétition
- veille à la sécurité du déroulement de la compétition
- décide des admissions aux compétitions individuelles
- décide des disqualifications

Font partie de ce jury:

- chef de la discipline SSSA (de la discipline correspondante)
- chef de course/chef des pistes
- responsable des contrôleurs de portes
- responsable de chronométrage

### 1.5.3 Jurés

Descente en formation, Big Air Contest, Snowboard Slopetricks:

- membres du SSDT ou du SSEP de SWISS **SNOWSPORTS**
- coordination: coach du SSDT

## 1.6 Directives sur les compétitions

Pour la réalisation du SSH, c'est le Règlement de Swiss Snowsports qui prime. En cas de doute, il convient de consulter le jury de la compétition du SSH ou le Règlement des Compétitions de Swiss Ski.

## 1.7 Listes de départ et de classement

Les listes de départ et de classement doivent être établies selon le Règlement des Compétitions de Swiss Ski (informations sur: le chef de la discipline SSSA / le chef de course/des pistes / le coureur: nom, prénom, année de naissance et école dont il fait partie. S'il ne fait partie d'aucune école, inscrire «Swiss Snowsports»).

## 1.8 Cadeau et médaille en guise de souvenir

Chaque participant aux compétitions individuelles et à la descente en formation reçoit une médaille ou un cadeau en guise de souvenir.

## 11. Meilleur sportif

### 11.1 Description

On recherche les sportifs pluridisciplinaires (Dames et Messieurs) qui ont obtenu les meilleurs résultats lors de diverses compétitions.

### 11.2 Admission au titre

Sont pris en considération les sportifs qui ont participé au moins à trois compétitions sur trois engins différents.

### 11.3 Catégories

- Women
- Men

### 11.4 Evaluation

Chaque candidat est jugé dans chaque discipline à laquelle il a participé, et dans sa catégorie. Le rang obtenu, divisé par le nombre de participants classés, fournit un nombre de points plus ou moins favorable selon le nombre de personnes contenues dans la catégorie.

Les trois meilleurs résultats (nombre de points le plus bas) sont additionnés.

Lorsqu'il y a égalité de points, le résultat dans la meilleure compétition individuelle est pris en considération.

### 11.5 Prix

Les trois premiers de chaque catégorie reçoivent un prix spécial.

La Meilleure sportive et le Meilleur sportif reçoivent le titre de Reine et de Roi des professeurs de sports de neige, ainsi qu'un prix spécial.

### 11.6 Titre

Women

**Meilleure sportive SSSA 2012**

Reine des professeurs de sports de neige SSSA 2012

Men

**Meilleur sportif SSSA 2012**

Roi des professeurs de sports de neige SSSA 2012